



## Politique d'inscription dans le cadre du 21K de Montréal

### 1. Introduction

Le présent document décrit la politique d'inscription de l'édition 2025 du 21K de Montréal. Le terme «Participant» désigne une personne s'étant inscrite à une des épreuves du 21K de Montréal, le terme «Événement» désigne le 21K de Montréal et le terme «Organisation» désigne l'équipe de Courons Montréal, opérateur du 21K de Montréal.

En s'inscrivant à l'Événement, le Participant reconnaît avoir pris connaissance de cette politique et avoir accepté le contenu de celle-ci. Dans le cas où un Participant est mineur, le parent ou titulaire de l'autorité parentale reconnaît avoir pris connaissance et consenti à cette politique.

Pour toutes questions ou informations supplémentaires en lien avec cette politique, veuillez nous contacter au [info@couronsmtl.com](mailto:info@couronsmtl.com).

La présente politique a été publiée le 30 mai 2024.

En cas de différence entre les textes anglais et français de la présente politique ou en cas de litige, le texte français s'applique.

Afin d'alléger le texte, le genre masculin est utilisé. Le 21K de Montréal est un événement inclusif où tous sont les bienvenus.

### 2. Inscription

Les inscriptions pour l'Événement se font exclusivement via la plateforme d'inscription Race Roster. Un Participant ne s'étant pas dûment inscrit à l'Événement via la plateforme se verra disqualifié et ne pourra prendre part à l'Événement. Il n'est pas permis de transférer sa participation à l'Événement à un autre Participant sans utiliser la plateforme d'inscription pour le faire. Pour plus de détails, veuillez consulter la section 4.

### 3. Récupération des dossards

La récupération des dossards se fera à l'Expo-Marathon dans les jours précédant votre épreuve. Aucun dossard ne pourra être récupéré le matin de votre épreuve. Les participants des épreuves virtuelles n'ont pas à récupérer de dossard à l'Expo-Marathon.

#### **4. Dates limites**

La date limite pour les changements d'épreuve et les transferts est le 1er avril.

Cette date limite pourrait être modifiée sans préavis par l'Organisation, et quelque soit la raison qui motive cette décision (épreuve complète, capacité de l'épreuve limitée, etc.). L'Organisation vous encourage à vous inscrire le plus tôt possible.

#### **5. Transfert de l'inscription à un autre individu**

L'Organisation accepte les transferts d'inscriptions entre les Participants conditionnellement à ce que le transfert soit fait avant la date limite de transfert et que ce dernier soit effectué via la plateforme d'inscription Race Roster. Pour toute demande de transfert d'inscription, un frais d'administration de 18\$ sera facturé uniquement au nouveau Participant. Il n'est pas possible de transférer son inscription et de changer d'épreuve dans une même transaction. Dans ce cas, il faudra faire une demande de transfert d'inscription puis une demande de changement d'épreuve.

#### **6. Changement d'épreuve**

L'Organisation accepte les changements d'épreuve (exemple: passer de l'épreuve du 10 km au 5 km) conditionnellement à ce que le changement soit fait avant la date limite et que l'épreuve vers laquelle le changement est désiré n'ait pas atteint sa capacité.

Pour toute demande de changement d'épreuve, un frais d'administration de 18\$ sera facturé au Participant. De plus, le Participant devra payer toute différence entre le prix initialement payé (incluant les codes promos) et le prix de la nouvelle épreuve au moment du changement. Dans le cas où le prix de la nouvelle épreuve est inférieur au prix de l'épreuve initiale, aucun remboursement ne sera effectué et le frais d'administration de 18\$ sera facturé.

#### **7. Remboursement et report de l'inscription**

Les inscriptions ne sont généralement pas remboursables. Il est possible, lors de l'inscription, d'acheter une politique de protection supplémentaire qui couvre plusieurs situations où le Participant n'est pas en mesure de prendre part à l'épreuve (voir le point 10). En cas de circonstances exceptionnelles, nous vous invitons à communiquer avec nous afin d'évaluer les options.

L'Organisation n'est pas responsable des erreurs commises par le Participant lors de son inscription (ex: mauvais choix d'épreuve). L'erreur pourra être corrigée via les procédures déjà mises en place (ex: changement d'épreuve). Dans ce cas, les frais applicables seront facturés.

Sous présentation de pièces justificatives, les femmes enceintes pourront demander un report de leur inscription à l'édition 2026 de l'événement.

## **8. Annulation de l'événement**

En cas d'annulation complète ou partielle de l'Événement pour toutes raisons (par exemple, des conditions météorologiques dangereuses, actes terroristes, pandémie), les inscriptions ne sont pas remboursables. En cas de situation exceptionnelle qui oblige l'annulation de l'Événement, l'Organisation évaluera les possibilités de remboursement, de report, de solutions alternatives (ex: course virtuelle), mais en aucun temps ne sera obligé de mettre en place une telle alternative.

En toutes circonstances, les dons sont remis directement à l'organisme et sont irrévocables (non-remboursables.).

La clause d'annulation de l'événement ne concerne pas les événements à participation virtuelle. Les courses virtuelles ne seraient pas annulées/reportées dans le cas où l'Événement physique est annulé ou reporté.

## **9. Obligations du participant**

Il est de la responsabilité du Participant de se conformer aux exigences de l'Organisation et des autorités publiques afin de prendre part à l'Événement. En aucun temps, l'Organisateur ne remboursera un participant qui n'est pas en mesure de répondre aux exigences d'entrée à l'événement.

## **10. Plan de remboursement amélioré par Race Roster**

L'Organisation offre la possibilité au Participant de souscrire au Plan de remboursement amélioré par Race Roster (et administré par Protech). Cette protection couvre certaines situations (maladie, bris mécanique, perte d'emploi, COVID-19, etc.) qui empêcheraient un Participant de prendre part à l'Événement. Vous pouvez consulter le détail de ces [situations ici](#).

En cas d'annulation de l'Événement par l'Organisation, ce plan n'est pas applicable. Ce plan de remboursement couvre seulement les situations où le Participant n'est pas en mesure de prendre part à l'Événement. De plus, en cas d'annulation complète de l'Événement, ce plan n'est pas remboursable. Tout comme les frais de transaction, les frais du plan de remboursement sont perçus directement par Race Roster. Ainsi, l'Organisation ne peut rembourser des sommes qu'elle ne perçoit pas.

## **11. Résultats**

Les résultats des épreuves seront disponibles en temps réel durant la fin de semaine de l'Événement. Toutes questions relatives au chronométrage et toute demandes de corrections devront être acheminées à [Sportstats](#), chronométreur officiel de l'événement. Le non-enregistrement du temps pour une quelconque raison (ex: puce défectueuse) n'est pas un motif de remboursement.

En accord avec les lignes directrices d'Athlétisme Canada, une catégorie de genre neutre est proposée à l'inscription. Cependant, seule la catégorie HOMME et la catégorie FEMME seront considérés dans l'attribution de prix (podium et groupe d'âge) ainsi que dans la reconnaissance de record.

Les règles d'admissibilités dans chaque catégorie sont définies dans la [Politique en matière d'inclusion des personnes transgenres et de la diversité de genre d'Athlétisme Canada](#).

Les résultats des courses virtuelles seront disponibles sur Race Roster.

## **12. Disqualification (DSQ)**

L'Organisation se réserve le droit de disqualifier tout Participant en raison des motifs suivants :

- Participant qui court sous une identité qui n'est pas la sienne
- Non-respect des règlements sportifs de l'Événement
- Pour tout comportement dangereux ou contraire à l'esprit sportif
- Pour tout comportement irrespectueux envers les autres participants, les bénévoles ou employé de l'organisation
- Pour tout autre motif au jugement de l'Organisation ou des commissaires

En cas de disqualification, le Participant devra immédiatement quitter l'Événement, ne sera pas remboursé et n'aura pas de résultat. La décision de disqualification est finale et sans appel. Il est important de noter qu'une disqualification est différente d'un participant qui abandonne (communément connu sous l'abréviation DNF [Did not finish]) pour des raisons médicales, un non-respect des temps limites ou pour d'autres raisons qui lui font abandonner l'épreuve de sa propre décision.

## **13. Temps limite**

Afin de garantir la sécurité de chaque participant, un temps limite est imposé lors des épreuves de l'Événement. Le temps limite de chaque épreuve est indiqué sur la page web dédiée à chaque épreuve. Un participant n'étant pas en mesure de suivre le rythme minimum requis pour respecter le temps limite se verra attribuer la mention abandon (DNF).

Le Participant sera alors invité à regagner le site d'arrivée avec le véhicule balai. Dans le cas où un Participant ne voudrait pas être raccompagné vers le site d'arrivée, celui-ci reconnaît ne plus faire partie de l'Événement et décharge l'Organisation de toute responsabilité. Un Participant qui continuerait à suivre le parcours devra alors le faire en respectant le code de la route (marcher sur le trottoir, respecter les feux de signalisation, etc.) et sans support de l'Organisation (les ravitaillements seront fermés, la signalisation sera retirée, etc.).

Le temps limite n'est pas applicable dans les courses virtuelles.

## **14. Perte et vol**

En aucun temps, l'Organisation ne peut être tenue responsable des pertes et/ou vols qui pourraient survenir lors de l'Événement. Cette disposition est également applicable dans le cas du service de dépôt des sacs.

## **15. Spécificités aux courses virtuelles**

L'inscription aux épreuves virtuelles ne donnent pas accès à l'Événement physique (26 avril).

Le Participant devra compléter son épreuve dans la période du 1er au 30 avril. Le Participant devra compléter son épreuve en une seule fois (une activité) et soumettre une preuve de sa participation lors de l'enregistrement de son temps.

Les *kits* du coureur seront expédiés au plus tard après la période des épreuves (1er au 30 avril).

Le Participant sera responsable d'inscrire la bonne adresse d'expédition lors de son inscription. Le Participant sera responsable de tout frais supplémentaire de réexpédition advenant que son adresse n'est pas la bonne. Le Participant est également responsable des frais de douanes le cas échéant.

## **16. Modification à la politique d'inscription**

L'Organisation se réserve le droit de modifier cette politique d'inscription sans préavis.

## **Registration Policy**

### **1. Introduction**

This document describes the registration policy for the 2025 edition of the 21K de Montréal. The term "Participant" refers to a person who has registered for one of the events of the 21K de Montréal, the term "Event" refers to the 21K de Montréal and the term "Organization" refers to the Courons Montréal team, operator of the 21K de Montréal.

By registering for the Event, the Participant acknowledges having read this policy and having accepted its content. If a Participant is a minor, the parent or legal guardian acknowledges having read and agreed to this policy.

If you have any questions or require additional information regarding this policy, please contact us at [info@couronsmtl.com](mailto:info@couronsmtl.com).

This policy was published on May 30, 2024.

In the event of a discrepancy between the English and French texts of this policy or in the event of a dispute, the French text shall apply. The Montreal 21K is an inclusive event where all are welcome.

## **2. Registration**

Registration for the Event is done exclusively via the Race Roster registration platform. A Participant who has not duly registered for the Event via the platform will be disqualified and will not be able to take part in the Event. It is not permitted to transfer participation in the Event to another Participant without using the registration platform to do so. For more details, please see section 4.

## **3. Bibs pick-up**

Bib pick-up will take place prior to your race day at the Expo-Marathon. No bibs can be picked up on the morning of your event. Participants in virtual events do not need to pick up a bib at the Marathon Expo.

## **4. Deadline dates**

The deadline for changes and transfers is April 1st.

These deadlines are subject to change without notice by the Organization, regardless of the reason for this decision (races are full, limited event capacity, etc.). The Organization encourages you to register as soon as possible.

## **5. Transfer of registration to another individual**

The Organization accepts registration transfers between Participants provided that the transfer is made before the transfer deadline and that the transfer is made via the Race Roster registration platform. For any registration transfer request, an administration fee of \$18 will be charged to the new Participant only. It is not possible to transfer your registration and change your event in the same transaction. In this case, you will have to make a registration transfer request and then a change of event request.

## **6. Change of race**

The Organization accepts race changes (e.g. from 10 km to 5 km) provided that the change is made before the deadline and that the event to which the change is desired has not reached capacity.

For all event change requests, a \$18 administration fee will be charged to the Participant. In addition, the Participant will be required to pay any difference between the price originally paid (including promo code) and the price of the new event at the time of transfer. In the event that the price of the new event is less than the price of the original event, no refund will be made and the \$18 administration fee will be charged.

## **7. Reimbursement and deferral**

Registrations are generally non-refundable. It is possible, at the time of registration, to purchase an additional protection policy that covers several situations where the Participant is unable to take part in the event (see point 10). In the event of exceptional circumstances, we invite you to contact us to evaluate your options.

The Organization is not responsible for errors made by the Participant when registering (e.g. wrong choice of event). The error can be corrected through the procedures already in place (e.g. change of event). In this case, the applicable fees will be charged.

Pregnant women will be able to request a deferral of their registration for the 2026 edition of the event, subject to presentation of supporting documents.

## **8. Cancellation of the event**

In case of complete or partial cancellation of the Event for any reason (e.g. dangerous weather conditions, terrorist acts, pandemic), registrations are not refundable. In the event of an exceptional situation that requires the cancellation of the Event, the Organization will evaluate the possibilities of refund, postponement, alternative solutions (e.g. virtual race), but at no time will be obliged to implement such an alternative.

In all circumstances, donations are given directly to the organization and are irrevocable (non-refundable.)

The event cancellation clause does not apply to virtual participation events. Virtual races would not be cancelled/rescheduled in the event that the physical Event is cancelled or rescheduled.

## **9. Participant's Obligations**

It is the Participant's responsibility to comply with the requirements of the Organization and public authorities in order to take part in the Event. At no time will the Organizer reimburse a Participant who is unable to meet the requirements for entry to the Event.

## **10. Race Roster Enhanced Refund Protection**

The Organization offers the Participant the possibility of subscribing to the Race Roster Enhanced Refund Protection (and administered by Protech). This protection covers certain situations (illness, mechanical

breakdown, loss of employment, COVID-19, etc.) that would prevent a Participant from taking part in the Event. Details of these situations are [available here](#).

In the event of cancellation of the Event by the Organization, this plan is not applicable. This reimbursement plan only covers situations where the Participant is unable to take part in the Event. Furthermore, in the event of a complete cancellation of the Event, this plan is non-refundable. Like transaction fees, Race Roster Enhanced Refund Protection fees are collected directly by Race Roster. Therefore, the Organization cannot refund amounts it does not collect.

## **11. Results**

Race results will be available in real time on the weekend of the event. All timing questions and requests for corrections should be directed to [Sportstats](#), the official event timekeeper. Non-recording of time for any reason (e.g. defective chip) is not grounds for refund.

In accordance with Athletics Canada guidelines, a gender-neutral category is offered at registration. However, only the MEN and WOMEN categories will be considered for awards (podium and age group) and record recognition.

Eligibility rules for each category are defined in Athletics Canada's [Policy on Transgender and Gender Diversity Inclusion](#).

Virtual race results will be available on Race Roster.

## **12. Disqualification (DSQ)**

The Organization reserves the right to disqualify any Participant for the following reasons:

- Participant running under an identity that is not his/her own
- Non-compliance with the sporting rules of the Event
- For any dangerous or unsportsmanlike behavior
- For any disrespectful behavior towards other participants, volunteers or employees of the organization
- For any other reason at the discretion of the Organization or the stewards

In case of disqualification, the Participant will have to leave the Event immediately, will not be reimbursed and will have no result. The decision to disqualify is final and without appeal. It is important to note that a disqualification is different from a participant who abandons (commonly known as DNF [Did not finish]) for medical reasons, failure to meet time limits or for other reasons that cause him/her to abandon the event of his/her own decision.

## **13. Time limit**

In order to guarantee the safety of each participant, a time limit is imposed during each race of the Event. The time limit for each race is indicated on the web page dedicated to each race. A Participant who is unable to keep up with the minimum pace required to meet the time limit will be given the mention of abandonment (DNF).

The Participant will then be invited to return to the finish site with the sweep vehicle. In the event that a Participant does not wish to be escorted to the finish site, he/she acknowledges that he/she is no longer part of the Event and releases the Organization from any responsibility. A Participant who would continue to follow the course will have



to do so while respecting the rules of the road (walk on the sidewalk, respect traffic lights, etc.) and without support from the Organization (refreshment stands will be closed, signs will be removed, etc.).

The time limit does not apply to virtual races.

#### **14. Loss and theft**

Under no circumstances can the Organization be held responsible for any loss and/or theft that may occur during the Event. This also applies to the gear check service.

#### **15. Special provisions for virtual races**

Registration for the virtual races does not give access to the physical Event (April 26).

Participants must complete their event between April 1 and 30. The Participant must complete his or her event in one go (one activity) and submit proof of participation when registering his or her time.

Rider kits will be shipped no later than after the event period (April 1 to 30).

The Participant will be responsible for entering the correct shipping address when registering. The Participant will be responsible for any additional shipping charges in the event that his or her address is incorrect. The Participant is also responsible for any customs charges.

#### **16. Modification to the registration policy**

The Organization reserves the right to change this registration policy without notice.